



VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

D3210-Direction générale des services VGP-Assemblées - VGP

DELIBERATION N° D.2026.04.3

du Conseil communautaire du 14 avril 2026

Election des vice-président(e)s de la communauté d'agglomération de Versailles **Grand Parc.** **Mandature 2026.**

Date de la convocation : 7 avril 2026

Date d'affichage : 15 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 76

Secrétaire de séance : Mme Vanessa AUROY

Rapporteur : M. François DE MAZIERES

Président: M. François de MAZIERES

Sont présents :

Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Richard RIVAUD, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, Mme Lydie DUCHON, Mme Magali LAMIR, Mme Jane-Marie HERMANN, Mme Sylvie PIGANEAU, Mme Florence MELLOR, Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX, M. Philippe PAIN, M. Erik LINQUIER, M. Olivier DE LA FAIRE, M. Olivier LEBRUN, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Pascal THEVENOT, Mme Sonia BRAU, M. Jean-Pierre CONRIE, M. Bruno DREVON, M. Alain NOURISSIER, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Emmanuel LION, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. François DE MAZIERES, M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, Mme Vanessa AUROY, M. Henri LANCELIN, Mme Christine CARON, Mme Anne-Sophie BODARWE, M. Patrice BERQUET, M. Stéphane GRASSET, M. Jérémy DEMASSIET, M. Gwilherm POULLENNEC, Mme Marie SEZNEC, M. Stéphane GAULTIER, Mme Anne PERE-BRILLAULT, Mme Daniela ORTENZI-QUINT, M. Richard DELEPIERRE, Mme Johanne LEDANSEUR, M. Eric TARDIF, Mme Sophie BRONNER, M. Samer EL SOKHON, M. Jean-Philippe OLIER, M. Marc SOREL, Mme Magali DUCHAMP, M. Richard LEJEUNE, M. Luc WATTELLE, M. Yves JOURDAN, Mme Sophie MARVIN, M. Mehdi BELKACEM, M. Othman NASROU, Mme Valérie LABORDE, M. Emmanuel TAMBRUN, M. Michel AUBOUIN, M. Pierre ERNESTY, Mme Violaine DECRE, M. Frank DELVAU, Mme Virginie JAMIN, M. Philippe BENASSAYA, M. Wenceslas NOURRY, M. Jean-Paul RIGAL, M. Christophe MOLINSKI, Mme Virginie STRAWA-BAILLEUL, M. Nicolas FOUQUET, Mme Nathalie JAQUEMET, Mme Anne COSPEREC, Mme Coralie BELMER, M. Antoine LEMARCHAND, Mme Stéphanie LESCAR, Mme Nadia OTMANE TELBA, M. Dominique SERVAIS, Mme Marie-Pascale BONNEFONT

Absents excusés:

Mme Marie-Agnes AMABILE.

M. Michel BANCAL (pouvoir à M. Philippe PAIN), Mme Aline TEMENIDES (pouvoir à M. Richard DELEPIERRE), Mme Elodie DEZECOT (pouvoir à M. Jérémy DEMASSIET), Mme Annick BOUQUET (pouvoir à M. Nicolas FOUQUET).

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-21, L.2122-1 et suivants à l'exception des alinéas 2 à 4 de l'article L.2122-4, L.5211-1 et suivants ;

Vu le Code électoral et notamment les articles L.228 et suivants ;

Vu l'arrêté n° 319101 rendu le 3 juin 2009 par le Conseil d'Etat réaffirmant le scrutin uninominal pour l'élection des vice-présidents d'une communauté d'agglomération ;

Vu la délibération n° D.2020.07.3 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 7 juillet 2020 relative à la précédente élection des vice-présidents de la communauté d'agglomération pour la mandature 2020-2026 ;

Vu la délibération n° D.2026.04.2 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 14 avril 2026 déterminant le nombre de vice-présidents de la communauté d'agglomération.

Après avoir déterminé le nombre de vice-présidents de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour la mandature 2026, il convient désormais de procéder à l'élection des **15** vice-présidents du Conseil communautaire.

- Conformément aux articles L.5211-1, L.5211-10, L.2121-21 et L.2122-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), l'élection des vice-présidents s'effectue au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, dans les mêmes conditions que pour celle du Président. Les vice-présidents sont élus successivement, vice-président par vice-président, par bulletin uninominal.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'obtient la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

A la suite de la présente séance du Conseil communautaire, le Président fixera par voie d'arrêté les délégations de fonctions et de signatures des vice-présidents (cf. art L.2122-18 du CGCT).

- En vertu de l'article L.5211-2 du CGCT et des articles L.228 et suivants et L.237 et suivants du Code électoral, les cas d'inéligibilité et d'incompatibilité applicables aux communes sont étendus aux Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

Le conseiller communautaire doit donc avoir la nationalité française.

Aussi, ne peuvent être élus conseillers municipaux dans les communes situées dans le ressort où ils exercent ou ont exercé leurs fonctions depuis moins de six mois, au sein d'un EPCI à fiscalité propre, pour les fonctions de directeur général des services, directeur général adjoint des services, directeur des services, directeur adjoint des services ou chef de service, ainsi que les fonctions de directeur de cabinet, directeur adjoint de cabinet ou chef de cabinet en ayant reçu délégation de signature du président, du président de l'assemblée ou du président du conseil exécutif.

Le mandat de conseiller communautaire est en outre incompatible avec l'exercice d'un emploi salarié au sein du centre intercommunal d'action sociale créé par l'EPCI, de l'EPCI ou de ses communes membres.

En vertu des dispositions du Code général des collectivités territoriales, il est prévu que les agents des administrations ayant à connaître de la comptabilité communale, de l'assiette, du recouvrement ou du contrôle de tous impôts et taxes ne peuvent être adjoints, ni en exercer, même temporairement, les fonctions, dans toutes les communes qui, dans leur département de résidence administrative, sont situées dans le ressort de leur service d'affectation.

La même incompatibilité est opposable dans toutes les communes du département où ils sont affectés aux comptables supérieurs du Trésor et aux chefs de services départementaux des administrations précitées.

Elle est également opposable dans toutes les communes de la région ou des régions où ils sont affectés aux directeurs régionaux des finances publiques et aux chefs de services régionaux desdites administrations.

Par ailleurs, les agents salariés du président ne peuvent être vice-présidents si cette activité salariée est directement liée à l'exercice du mandat de président.

Enfin, les fonctions de vice-président sont incompatibles avec celles de militaire en position d'activité

- Les candidats aux postes de vice-présidents sont appelés à se faire connaître.

Les candidats, présentés par taille de communes, sont les suivants :

1. Anne PERE BRILLAULT
2. Pascal THEVENOT
3. Sonia BRAU
4. Richard LEJEUNE
5. Olivier LEBRUN

6. Philippe BENASSAYA
7. Richard RIVAUD
8. Nathalie JAQUEMET
9. Jean-Paul RIGAL
10. Christophe MOLINSKI
11. Stéphane GRASSET
12. Anne PELLETIER LE BARBIER
13. Stéphane GAULTIER
14. Caroline DOUCERAIN
15. Patrice BERQUET

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

de procéder, conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection des vice-président(e)s de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour la mandature 2026 :

Nombre de présents pour chacune de ces élections : 71

Nombre de pouvoirs pour chacune de ces élections : 4

Bulletins blancs pour chacune de ces élections : 0

Bulletins nuls pour chacune de ces élections : 0

Nombre de suffrages exprimés pour chacune de ces élections : 75

1- Election d'un(e) vice-président(e)

les candidats suivants ayants obtenu les résultats suivants :

Mme Anne PERE-BRILLAULT : 75 voix

Mme Anne PERE-BRILLAULT, Maire de Le Chesnay-Rocquencourt, est donc élue vice-présidente de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

2- Election d'un(e) vice-président(e)

les candidats suivants ayants obtenu les résultats suivants :

M. Pascal THÉVENOT : 75 voix

M. Pascal THÉVENOT, Maire de Vélizy-Villacoublay, est donc élu vice-président de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

3- Election d'un(e) vice-président(e)

les candidats suivants ayants obtenu les résultats suivants :

M. Sonia BRAU : 75 voix

M. Sonia BRAU, Maire de Saint-Cyr l'Ecole, est donc élue vice-présidente de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

4- Election d'un(e) vice-président(e)

les candidats suivants ayants obtenu les résultats suivants :

M. Richard LEJEUNE : 75 voix

M. Richard LEJEUNE, Maire de La Celle Saint-Cloud, est donc élu vice-président de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

5- Election d'un(e) vice-président(e)

les candidats suivants ayants obtenu les résultats suivants :

M. Olivier LEBRUN : 75 voix

M. Olivier LEBRUN, Maire de Viroflay, est donc élu vice-président de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

6- Election d'un(e) vice-président(e)

les candidats suivants ayants obtenu les résultats suivants :
M. Philippe BENASSAYA : 75 voix

M. Philippe BENASSAYA, Maire de Bois d'Arcy, est donc élu vice-président de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

7- Election d'un(e) vice-président(e)

les candidats suivants ayants obtenu les résultats suivants :
M. Richard RIVAUD : 75 voix

M. Richard RIVAUD, Maire de Fontenay-le-Fleury, est donc élu(e) vice-président(e) de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

8- Election d'un(e) vice-président(e)

les candidats suivants ayants obtenu les résultats suivants :
Mme Nathalie JAQUEMET : 75 voix

Mme Nathalie JAQUEMET, Maire de Bougival, est donc élue vice-présidente de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

9- Election d'un(e) vice-président(e)

les candidats suivants ayants obtenu les résultats suivants :
M. Jean-Paul RIGAL : 75 voix

M. Jean-Paul RIGAL, Maire de Jouy-en-Josas, est donc élu vice-président de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

10- Election d'un(e) vice-président(e)

les candidats suivants ayants obtenu les résultats suivants :
M. Christophe MOLINSKI : 75 voix

M. Christophe MOLINSKI, Maire de Noisy-le-Roi, est donc élu vice-président de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

11- Election d'un(e) vice-président(e)

les candidats suivants ayants obtenu les résultats suivants :
M. Stéphane GRASSET : 75 voix

M. Stéphane GRASSET, Maire de Buc, est donc élu vice-président de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

12- Election d'un(e) vice-président(e)

les candidats suivants ayants obtenu les résultats suivants :
Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER : 75 voix

Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER, Maire de Bièvres, est donc élue vice-présidente de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

13- Election d'un(e) vice-président(e)

les candidats suivants ayants obtenu les résultats suivants :
M. Stéphane GAULTIER : 75 voix

M. Stéphane GAULTIER, Maire de Bailly, est donc élu vice-président de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

14- Election d'un(e) vice-président(e)

les candidats suivants ayants obtenu les résultats suivants :

Mme Caroline DOUCERAIN : 75 voix

Mme Caroline DOUCERAIN, Maire de Les Loges-en-Josas, est donc élue vice-présidente de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

15- **Election d'un(e) vice-président(e)**

les candidats suivants ayants obtenu les résultats suivants :

M. Patrice BERQUET : 75 voix

M. Patrice BERQUET, Maire de Châteaufort, est donc élu vice-président de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.